

CHARTRE ÉQUIPE 2025

Être sélectionné et jouer en équipe doit être une fierté et un honneur.

Il ne faut pas perdre de vue que nos équipes sont la vitrine de notre club et par voie de conséquence sa notoriété.

Cela implique un comportement exemplaire lors des différentes compétitions.

C'est pourquoi, cette charte a été élaborée et est destinée à tout joueur ou joueuse potentiellement sélectionnable.

La commission sportive se réserve le droit d'exclure un joueur en cas de non-respect de la charte ou un manquement de l'étiquette golfique.

Comme toute association sportive, le Golf de Chalon sur Saône s'attache à organiser au mieux le fonctionnement des équipes qui le représentent.

Les joueurs sélectionnés qui jouent pour l'AS Golf de Chalon sur Saône s'engagent à connaître les règles de fonctionnement d'une équipe sportive énoncées ci-après. Ils doivent les respecter pour évoluer dans les meilleures conditions tout au long de l'année et être performants lors des grands rendez-vous sportifs.

1 - Les joueurs doivent adhérer à l'Association sportive, être à jour de leur cotisation, renouveler leur licence FFG et leur certificat médical. À défaut, ils ne peuvent être sélectionnés dans les équipes.

2 - Les joueurs doivent respecter toute décision du Capitaine et/ou de l'Entraîneur pendant et hors des championnats. Ils sont tous sur un même pied d'égalité, les remplaçants ou les cadets font partie intégrante de l'équipe.

3 - Lors des compétitions, les joueurs doivent porter la tenue de l'équipe et défendre avec conviction les couleurs de l'équipe de Chalon.

4 - Les joueurs doivent développer un « esprit sportif » au sein de leur équipe, faire preuve de motivation, de disponibilité, d'enthousiasme et de rigueur, comme ils doivent se donner les moyens de leurs objectifs.

5 - La composition de l'équipe relève de la décision prise par le Capitaine de l'équipe, après consultation de la commission sportive et du pro.

6 - Pour chaque compétition, la sélection est effectuée en prenant en compte les éléments suivants :

- L'index,
- La forme tant technique que physique au moment de l'épreuve,
- La disponibilité aux dates des différentes compétitions,
- L'esprit sportif et la combativité,
- La capacité du joueur à privilégier une stratégie d'équipe plutôt qu'individuelle,
- Le potentiel de progression et l'âge. - Les résultats obtenus lors des compétitions.

7 – Les capitaines sont désignés par la commission sportive en accord avec le pro.

La Commission Sportive veille en particulier à ce que la plus grande transparence préside aux décisions de sélection des équipiers.

Pour chaque épreuve, il appartiendra aux capitaines désignés d'équipes de définir rapidement une première liste élargie de joueurs potentiels.

Ceux-ci devront participer à des compétitions sur notre terrain mais également à l'extérieur et dans la mesure du possible à des compétitions fédérales pour la meilleure évaluation de leur jeu. La sélection finale en découlera normalement, en toute objectivité et en toute transparence.

Pour les déplacements aux différents championnats par équipe

Pour 2025, les budgets étant serrés, aucun dépassement ne sera admis.

CHAQUE CAPITAINE D'EQUIPE aura la responsabilité de son **budget** et sera le seul autorisé à présenter les notes de frais au club, dans le but de maîtriser **celui-ci**.

Ce budget sera débattu en commission et sera alloué en fonction du nombre de joueurs par équipe inscrite aux différents championnats et de l'éloignement.

Si l'attitude et le comportement d'un joueur/d'une joueuse ne sont pas jugés compatibles avec le bon fonctionnement de l'équipe (**respect de l'éthique sportive, état d'esprit, respect des règles de vie en groupe, étiquette, comportement général, etc...**), par la commission sportive, cette dernière se réserve le droit de ne pas sélectionner le joueur/la joueuse quand bien même il/elle serait désigné(e) comme sélectionné(e) par le pro et/ou le capitaine suivant tous les critères.

.....

NOM :

Prénom :

Tel :

Mail :

Équipe :